

ou 10 p. 100 quand nous adopterons le plein prix mondial? Le député ne se rend-il pas compte que le gouvernement manipule nettement le prix sur le marché qui doit correspondre, à mon sens au prix d'exportation? Comment le député peut-il demander aux Canadiens de payer plus que notre prix de vente aux Américains? Et comment peut-il justifier la prochaine hausse de 9 ou de 10 p. 100 qui nous fera atteindre le plein prix mondial?

● (1520)

M. Nickerson: Monsieur le Président, la politique actuelle du gouvernement à l'égard des prix d'exportation du gaz est précisément à l'opposé de l'interprétation du député. Des marchés existent aux États-Unis pour les excédents de gaz canadien provenant de gisements situés principalement en Alberta. Le prix du gaz, dans le nord des États-Unis, fluctue selon la situation du marché. Ils sont tout à fait disposés à acheter le gaz canadien à un certain prix, mais ils ne sont pas disposés à le payer sensiblement plus que le gaz provenant d'autres sources. Par conséquent, les Canadiens doivent se demander si nous devrions refuser de leur en vendre ou si nous devrions continuer à procurer du travail aux Albertains qui exploitent le gaz. Le Canada ne devrait-il pas toucher des devises étrangères grâce à ces ventes de gaz? Quiconque fore ou exploite des puits de gaz conviendra certes avec nous que le gouvernement fédéral est sur la bonne voie en adoptant cette politique pour la fixation du prix à l'exportation.

M. Althouse: Monsieur le Président, j'ai passé la majeure partie de mon temps à observer l'incidence des prix sur un autre produit, le blé, qui a toujours été vendu à rabais sur les marchés mondiaux. Cela finit toujours par devenir le prix du produit au Canada. On nous affirme que les agriculteurs ne peuvent rien y faire. C'est la loi de l'offre et de la demande. Comment se fait-il que cette loi soit réinterprétée pour le pétrole et le gaz et que les marchés où sont écoulés les excédents ne fixent pas le prix de la consommation intérieure? Pourquoi avons-nous un ensemble de circonstances pour eux et un autre pour les producteurs d'autres matières premières?

M. Nickerson: Monsieur le Président, le député du parti néo-démocrate tombe exactement dans mes cordes, car le prix du blé est un de mes sujets favoris. Aux États-Unis, le marché est libre. Le commerce des grains est une affaire privée, tandis que c'est le contraire au Canada. Nous avons un monopole du blé.

M. Benjamin: Quel système préférez-vous?

M. Nickerson: Les prix sont fixés, comme le député le sait, de façon plus ou moins internationale. Il n'y a pas beaucoup de différence lorsque l'on prend en considération les frais de transport.

Impôt sur les revenus pétroliers—Loi

Si l'on étudie les deux systèmes au cours des 35 dernières années, on constate que les exportations américaines de blé ont triplé, en régime de marché libre, alors qu'au Canada, où il y a un monopole gouvernemental sur les ventes de blé, le volume des exportations est resté pratiquement le même.

M. Benjamin: Ce n'est pas vrai.

M. Nickerson: Aux États-Unis l'économie agricole est en expansion, tandis qu'au Canada, en raison de politiques socialistes, le système est statique.

Le président suppléant (M. Paproski): J'espère que les députés vont cesser de jouer au poker à la Chambre. Revenons aux questions et aux réponses.

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'ai été surpris d'apprendre du député de Western Arctic (M. Nickerson) que le commerce des grains était son sujet favori. Après son discours, nous pensions qu'il ne pouvait pas avoir d'autres sujets favoris.

Quel système préfère le député? Le système de la Commission canadienne du blé n'est pas un monopole puisqu'un grand volume de nos grains est vendu indépendamment de la Commission pour l'alimentation animale. Le député préfère-t-il ce système ou le marché libre américain? Pourrait-il nous dire, en tant que député conservateur, lequel de ces deux systèmes est préférable?

M. Nickerson: Monsieur le Président, j'imaginai avoir répondu à cela. Je ne pense pas qu'il y ait le moindre doute dans l'esprit du député quant à ma position. Je préfère un marché libre à un marché contrôlé.

M. Benjamin: Les conservateurs sont contre la Commission du blé.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et observations sont maintenant terminées. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter moi aussi pour avoir été promu à un poste aussi élevé et aussi honorable. Les Albertains sont fiers de vous aujourd'hui, vous pouvez me croire.

Des voix: Bravo!

M. Shields: Je voudrais parler brièvement du projet de loi C-8. Je tiens à féliciter la ministre d'État chargée des Finances (M^{me} McDougal) de nous avoir présenté cette mesure et de nous l'avoir expliquée aussi clairement. C'est vraiment regrettable que les députés n'arrivent pas à faire abstraction de leur allégeance politique et à examiner les faits en toute objectivité, pour ne penser qu'au but visé par cette mesure.

M. Benjamin: Dites-le nous. Nous brûlons de vous entendre.